



Assemblée générale

Distr. générale
31 mars 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2023

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2023

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 11

Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons

Programme 9

Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine :
L'Afrique que nous voulons – partenariat stratégique pour l'avancement
de la mise en œuvre

Engagement en faveur des plans de mise en œuvre de l'Agenda 2063

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	4
Orientations générales	4
Programme de travail	11
Sous-programme 1, Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063	11

* A/77/50.

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



Sous-programme 2, Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063	17
Sous-programme 3, Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063	23
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	27
Vue d'ensemble	27
Direction exécutive et administration	32
Programme de travail	34
Sous-programme 1, Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063	35
Sous-programme 2, Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063	36
Sous-programme 3, Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063	37
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2022	39
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	40

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266](#) A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Avant-propos

L'année 2021 a vu apparaître un nouveau fossé qui risque d'accroître les inégalités dans le monde : la fracture vaccinale. Les pays africains ont grandement souffert des limites de leur industrie pharmaceutique et du non-respect par les acteurs mondiaux des engagements pris en matière de distribution de vaccins. Le faible taux de vaccination sur le continent empêche la reprise totale des économies africaines et continue d'entraver les systèmes de santé, de protection sociale et d'éducation, menaçant de compromettre l'atout le plus précieux de l'Afrique : son dividende démographique. Cette situation désastreuse montre combien il est nécessaire de mettre en place un nouveau multilatéralisme, qui conduise à plus de justice et d'équité au sein de la communauté internationale, ainsi qu'une nouvelle donne faisant la place à une Afrique émancipée, pleinement autonome, indépendante et interdépendante, qui se fait entendre et respecter dans les forums internationaux.

Tel est le projet de l'Agenda 2063 et l'objectif principal du programme 9. Par conséquent, on redoublera d'efforts, dans le cadre du programme, pour tirer pleinement parti du potentiel du relèvement en ayant une action coordonnée dans les domaines sans lesquels l'Afrique ne pourra pas faire un grand bond avant vers le développement durable. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique et le Département de la communication globale continueront de promouvoir la numérisation et la Zone de libre-échange continentale africaine, outils essentiels au relèvement. De plus, dans le cadre des trois sous-programmes, on mettra davantage l'accent sur l'adaptation aux changements climatiques et l'accès à l'énergie afin que les pays africains aient la capacité de soutenir leur industrialisation et, par conséquent, d'accroître leur résilience.

La Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale pour l'Afrique
(*Signé*) Cristina **Duarte**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 11.1 Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique est chargé des missions suivantes : garantir une approche cohérente et intégrée de l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies à l'Afrique et s'attaquer aux insuffisances dans ce domaine ; assurer le suivi de l'application de tous les textes issus des conférences et réunions des Nations Unies ayant trait à l'Afrique ; coordonner et guider l'élaboration des rapports et des contributions ayant trait à l'Afrique ; prendre l'initiative de l'établissement de rapports sur des questions critiques touchant l'Afrique ; assurer le suivi et l'évaluation des mesures prises pour tenir les engagements en faveur du développement de l'Afrique ; et la coordination du plaidoyer mené au niveau mondial à l'appui du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), partie intégrante de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est chargée de promouvoir le développement économique et social de ses États membres, de favoriser l'intégration intrarégionale et d'encourager la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. Elle a pour mandat d'intervenir aux niveaux régional et sous-régional pour mobiliser les ressources de l'ONU et les mettre au service des priorités de l'Afrique. Dans le souci d'améliorer son efficacité, la CEA accorde une attention particulière aux activités suivantes : recueillir des statistiques régionales originales et actualisées permettant d'appuyer, à l'aide de données claires et objectives, ses activités de recherche sur les politiques et de mobilisation ; promouvoir le consensus sur les politiques ; assurer un renforcement effectif des capacités ; fournir des services consultatifs dans des domaines thématiques clés. Le Département de la communication globale, quant à lui, sensibilise la communauté internationale aux problèmes d'ordre économique, politique et social qui se posent en Afrique, ainsi qu'aux mesures prises par les pays africains, l'ONU et la communauté internationale pour stimuler le redressement économique et favoriser un mode de développement durable dans cette région, dans le souci de contribuer à la réalisation des objectifs du NEPAD et des objectifs de développement durable. Les mandats du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, de la CEA et du Département de la communication globale découlent des priorités établies dans les résolutions et décisions pertinentes, notamment les résolutions [32/197](#), [57/7](#), [57/300](#), [61/296](#), [66/293](#) et [76/236](#) de l'Assemblée générale, et les résolutions [671 \(XXV\)](#) A et 1998/46 du Conseil économique et social.
- 11.2 Compte tenu de l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les systèmes de santé, les structures de protection sociale, l'emploi, l'éducation et d'autres domaines essentiels au développement de l'Afrique, il importe tout spécialement de renforcer les mesures de coordination et de mobilisation afin de s'assurer que la planification et l'exécution des programmes et des projets visant à faire face à l'impact de la COVID-19 s'alignent sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 et les priorités établies par l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD), les communautés économiques régionales et les pays africains en vue d'un bon relèvement. Malgré les difficultés, la pandémie de COVID-19 offre l'occasion de construire en mieux pour l'avenir et d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 durant la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Pour ce faire, il faudra disposer de solides capacités d'analyse et de suivi, qui permettront de mettre au jour des politiques et des programmes clés à effets multiplicateurs, à même de contribuer de manière décisive au développement de l'Afrique et de montrer sur la scène internationale la position commune de l'Afrique sur les stratégies de relèvement après la COVID-19.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 11.3 En 2021, la pandémie de COVID-19 a continué de montrer qu'aucun pays n'était en mesure de relever seul les défis à venir. Elle a permis de promouvoir un changement de paradigme dans le système multilatéral international, qui revêt une importance particulière pour l'Afrique. Un nouveau discours s'impose donc ; un discours qui montre, en le mettant en relief, le rôle de l'Afrique en tant que partie prenante clé et protagoniste de premier plan sur la scène mondiale, riche de réalisations et de pratiques exemplaires à partager ; un discours qui introduit dans le débat mondial des questions essentielles pour le développement de l'Afrique, telles que la mobilisation des ressources nationales, le bouquet énergétique et le rôle de la numérisation dans la mise en place d'institutions, l'innovation et la croissance économique ; un discours sur l'Afrique par l'Afrique, qui doit prendre toute la place qui lui revient à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs. La stratégie du programme vise à promouvoir ce nouveau discours.
- 11.4 Cette stratégie sera appliquée dans le respect de la vision d'une Afrique émancipée, qui contrôle son propre développement pour réaliser progressivement son potentiel en tant que continent d'espoir, de promesses et de prospérité, avec l'aide d'un système international œuvrant de manière cohérente. Pour faire de cette vision une réalité, le programme s'accompagne d'une mission stratégique : tirer parti des données et des connaissances pour promouvoir des politiques fondées sur des données factuelles par le recours à des services consultatifs, à la sensibilisation, à la communication et à des activités de plaidoyer permettant de rallier le système des Nations Unies, les États Membres africains, les partenaires internationaux, la société civile et le secteur privé, aux niveaux mondial et régional, au projet de transformation de l'Union africaine et à la mise en œuvre conjointe du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 sur le continent, en s'appuyant sur des synergies, des complémentarités, des partenariats solides, l'innovation et la prospective stratégique.
- 11.5 À cette fin, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA et le Département de la communication globale entendent promouvoir le nouveau discours par une action coordonnée et complémentaire dans les domaines suivants : l'analyse des politiques, la recherche en matière de politiques et l'élaboration des politiques ; la mobilisation ; les communications ; la coordination mondiale et régionale ; le suivi et l'évaluation et l'appui aux États Membres. Le programme stratégique, élaboré en consultation avec le Groupe des États d'Afrique et d'autres parties prenantes, permettra d'articuler les activités du programme autour de six domaines sectoriels jugés essentiels pour le développement de l'Afrique en raison de leurs effets multiplicateurs : le financement du développement ; la réalisation du développement durable aux fins de l'instauration d'une paix durable ; la gouvernance, la résilience et le capital humain ; la science, la technologie et l'innovation ; l'industrialisation, le dividende démographique et le commerce, l'accent étant mis sur la Zone de libre-échange continentale africaine ; et l'énergie durable et les changements climatiques. Compte tenu du rôle décisif que joue la jeunesse africaine dans le développement du continent, une attention particulière sera accordée à la promotion de politiques et de propositions axées sur la jeunesse dans chaque domaine sectoriel, notamment le capital humain et le dividende démographique.
- 11.6 À la suite de l'approbation de la stratégie, par l'Assemblée générale, dans sa résolution [76/236](#), et de sa décision de changer le nom du programme pour mettre en avant l'appui de l'ONU à l'Agenda 2063 en tant que plan d'action pour la réalisation du développement durable en Afrique, il est proposé de changer le nom des trois sous-programmes pour les aligner sur l'Agenda 2063 et la nouvelle stratégie du programme.
- 11.7 Pour 2023, les produits prévus au programme 9 aideront les États Membres à continuer de lutter contre la COVID-19 et à s'en relever. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique donnera aux États Membres des conseils fondés sur des données factuelles afin de tirer parti au maximum de l'effet des plans de relèvement et suivra la mise en œuvre des engagements liés au relèvement. La CEA continuera de travailler avec l'Union africaine et ses organes, ainsi qu'avec d'autres entités des Nations Unies, pour élaborer conjointement des mesures liées à la COVID-19 afin d'aider les États Membres dans le cadre de leurs initiatives de relèvement durable, après l'impact perturbateur de la

pandémie sur leurs économies. Le Département de la communication globale continuera de faire connaître les mesures prises par l'Afrique pour lutter contre la COVID-19 et s'en relever. Établir et renforcer des partenariats stratégiques sous forme d'activités de planification conjointes est fondamental pour garantir que le relèvement se fasse de manière cohérente, en tirant parti des synergies et des complémentarités entre les entités des Nations Unies et les autres parties prenantes. Les entités dans leur ensemble aideront la Conseillère spéciale à entreprendre des activités de sensibilisation de haut niveau afin de mobiliser un appui international en faveur du relèvement de l'Afrique.

- 11.8 Étant donné qu'il importe d'assurer une amélioration constante et de répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on continue, dans le plan-programme pour 2023, de tirer systématiquement parti des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Parmi les exemples d'enseignements et de bonnes pratiques, citons l'organisation de réunions virtuelles et hybrides à la demande des États Membres, le passage du papier à la production et à la diffusion de contenus numériques et l'optimisation des technologies numériques pour atteindre des publics plus jeunes et plus compétents en matière de technologie. On suppose cependant que les conditions opérationnelles se sont améliorées et qu'elles permettent de mener à bien les activités prescrites selon des modalités déjà établies. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu dans la partie consacrée à l'exécution du programme.
- 11.9 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, on continuera, dans le cadre du programme, de coopérer étroitement avec les États Membres africains et les institutions de l'Union africaine, qui sont les principaux partenaires, en particulier avec la Commission de l'Union africaine, le secrétariat de l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD), les communautés économiques régionales, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, entre autres. En outre, on continuera de promouvoir des partenariats avec un certain nombre d'États Membres, d'organisations internationales et de parties prenantes de la société civile, du secteur privé, des milieux universitaires, de groupes de réflexion, de la diaspora africaine et d'autres acteurs extérieurs afin de renforcer les méthodes communes et les synergies au titre de l'appui au développement de l'Afrique, dans les domaines clés définis dans la stratégie du programme. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique pilotera les initiatives de coopération au niveau mondial, dans le cadre du sous-programme 1, tandis que la CEA dirigera la coopération aux niveaux régional, national et local dans le cadre du sous-programme 2.
- 11.10 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le programme 9 favorisera le renforcement de la cohérence du système des Nations Unies en Afrique, en tirant parti des complémentarités entre l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, à laquelle le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique fournit un appui dans le cadre du sous-programme 1, et la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, à laquelle la CEA fournit un appui dans le cadre du sous-programme 2. L'équipe spéciale interdépartementale assurera la coordination au niveau stratégique entre les entités des Nations Unies, notamment en définissant les priorités permettant de construire en mieux pour l'avenir, en promouvant la planification axée sur les résultats afin de mettre en place le cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en surveillant l'application des plans et priorités convenus. La plateforme de collaboration régionale assurera la coordination au niveau opérationnel entre les entités des Nations Unies sur le terrain et avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, appelant l'attention de l'équipe spéciale interdépartementale sur les domaines de travail pour lesquels des orientations stratégiques sont nécessaires ou des lacunes sont repérées, et fournissant les données et les informations nécessaires pour définir des priorités et assurer le suivi des activités des Nations Unies. Le nouvel organigramme du programme 9, approuvé par l'Assemblée générale, en particulier la création de la composante Direction exécutive et administration relevant de la Conseillère spéciale, garantira que les deux mécanismes de coordination s'enrichissent mutuellement.

- 11.11 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) Les pays africains réorientent clairement leurs priorités en vue de construire en mieux pour l'avenir ;
 - b) Les partenaires internationaux continuent de soutenir le développement durable de l'Afrique en versant des contributions financières, en fournissant un appui technique et en mettant en place des cadres d'orientation qui favorisent la prise de contrôle par les Africains et le renforcement de leurs moyens d'action ;
 - c) Le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine est renforcé davantage encore par la poursuite de la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, l'approche renouvelée pour le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'adoption du cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme ;
 - d) Les organisations et les partenaires internationaux s'engagent à mettre en œuvre des projets et des programmes multipartites pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030, de l'Agenda 2063, du NEPAD et des priorités de l'Union africaine et des pays africains ;
 - e) Les entités des Nations Unies participent activement aux travaux de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique ;
 - f) Les entités des Nations Unies travaillant en Afrique participent à la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et à ses coalitions conjoncturelles et thématiques, avec le Bureau de la coordination des activités de développement, le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement et la CEA comme secrétariat conjoint ;
 - g) Les États Membres participent activement au Cycle de conférences sur l'Afrique et aux autres activités consacrées à l'élaboration des politiques et à la mobilisation ;
 - h) Les parties prenantes externes et les partenaires potentiels, dont les organisations de médias, les institutions universitaires, les organisations de la société civile et les communautés créatives, continuent de participer aux activités menées dans les domaines prioritaires du programme.
- 11.12 Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA et le Département de la communication globale intègrent une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans leurs activités relatives aux programmes, leurs produits et leurs résultats, selon le cas. Par exemple, le Bureau de la Conseillère spéciale intègre une perspective de genre dans tous les documents analytiques et politiques qu'il produit, en mettant particulièrement l'accent sur l'importance des questions de paix, de sécurité et de développement pour l'autonomisation des femmes et des filles. Dans le cadre de ses activités de plaidoyer, il organise des manifestations axées sur la réalisation des droits humains des femmes et les problèmes qu'elles rencontrent dans la conduite des activités qu'elles entreprennent en faveur du développement durable de leur pays. Par ailleurs, pendant les sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme, le Bureau participe activement à des manifestations parallèles, qu'il organise avec ses partenaires stratégiques sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Une démarche soucieuse de l'égalité des sexes continuera d'être intégrée à toutes les activités du sous-programme 2 concernant l'élaboration et l'application des mesures que prend l'Organisation pour appuyer la mise en œuvre des priorités arrêtées par l'Union africaine et l'Agence de développement de l'Union africaine, notamment la promotion de statistiques ventilées par sexe, l'impact de la COVID-19 sur l'emploi des femmes et l'augmentation de la violence familiale du fait de la COVID-19, ainsi qu'à toutes les coalitions conjoncturelles et thématiques. Enfin, au titre du sous-programme 3, le Département de la communication globale s'emploie à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en élaborant et en diffusant des contenus informatifs qui font une place importante aux femmes et à l'égalité des sexes, comme avec la revue *Afrique*

Renouveau, et en favorisant une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans tous ses contenus multimédias, campagnes de promotion et manifestations. Le Département lutte également contre les stéréotypes et la discrimination à l'égard des femmes, en présentant des perspectives nouvelles et en veillant à ce que la voix des femmes occupe une place importante dans ses contenus, ses campagnes de communication et ses manifestations.

- 11.13 Le programme sera exécuté en tenant compte de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, facilitera, dans le cadre de ses activités et de ses recommandations, l'élaboration de propositions à même de promouvoir spécifiquement l'inclusion des personnes handicapées, et comprendra des mesures permettant d'améliorer l'accessibilité de ses produits et de ses manifestations.

Exécution du programme en 2021

Conséquences de la pandémie

- 11.14 La pandémie de COVID-19, qui s'est poursuivie en 2021, a eu un impact sur l'exécution des mandats, en particulier les restrictions de voyage, qui ont limité la capacité de la Conseillère spéciale pour l'Afrique à entreprendre des missions de sensibilisation de haut niveau. Celle-ci a dû annuler certaines activités de sensibilisation et en reprogrammer d'autres dans le cadre du sous-programme 1. La CEA a connu les mêmes difficultés, aggravées par le fait qu'en Afrique, l'accès limité aux vaccins a fait des réunions virtuelles la norme et réduit encore plus les possibilités de déplacement. Cette situation a créé des problèmes supplémentaires dans le cas des sous-programmes 1 et 2 en raison de la fracture numérique. Une surconcentration des activités pendant les créneaux disponibles entre les vagues de COVID-19 et l'augmentation des manifestations virtuelles ont entraîné la lassitude des participants, ce qui s'est traduit par une baisse de la participation et un impact plus limité des ateliers, des webinaires et des activités interactives pour tous les sous-programmes. Les restrictions ont également eu une incidence sur l'utilisation des services d'interprétation, compromettant le mandat relatif au multilinguisme.
- 11.15 Afin d'aider les États Membres dans leur lutte contre la COVID-19, dans le cadre général des objectifs, on a augmenté, au titre du sous-programme 1, l'appui consultatif aux États Membres des organes des Nations Unies, en particulier le Groupe des États d'Afrique, pour qu'ils définissent les priorités clés en termes de relèvement, et au titre du sous-programme 2, on a encouragé, au travers de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, une action commune de l'ONU contre la COVID-19. Chaque coalition conjoncturelle et thématique s'est chargée de plusieurs initiatives, telles que l'amélioration des liquidités des pays pour financer le relèvement et l'achat de vaccins, le développement de l'industrie pharmaceutique en Afrique et l'achat groupé de vaccins. Il a été demandé à l'ensemble de ces coalitions d'intégrer les questions liées à la COVID-19 dans tous les groupes de travail. Le sous-programme 3 a prévu des entretiens avec des responsables de l'Union africaine et des représentants permanents africains auprès de l'Organisation des Nations Unies, portant sur leur action contre la COVID-19.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 11.16 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

32/197	Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies	57/2	Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
54/232	Activités relatives à la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté		

57/7	Examen et évaluation finals du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
		74/225	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
57/300	Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement	71/254	Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027
61/296	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine		
63/1	Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique	75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	76/236	Planification des programmes

Résolutions du Conseil de sécurité

1197 (1998)	2282 (2016)
2033 (2012)	2457 (2019)

Résolutions du Conseil économique et social

1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	2020/23	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2021/9	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique		

Sous-programme 1

Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063

Résolutions de l'Assemblée générale

53/92 ; 54/234 ; 57/296	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	74/302	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
58/233 ; 71/320 ; 73/335 ; 74/301 ; 75/322	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international	75/327	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
66/293	Mécanisme de suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique		

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

S/PRST/1997/46

Sous-programme 2

Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063

Résolution du Conseil économique et social

671 (XXV) A	Création d'une Commission économique pour l'Afrique
-------------	---

Sous-programme 3

Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063

Résolution de l'Assemblée générale

60/109 B Questions relatives à l'information :
politique et activités de l'Organisation des
Nations Unies en matière d'information

Produits

11.17 On trouvera dans le tableau 11.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 11.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	4	4
Réunions ou séances :				
1. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
2. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Cinquième Commission	1	1	1	1
4. Séances du Conseil économique et social sur les questions relatives au développement de l'Afrique	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	—	—	1	1
5. Séminaire sur le développement durable de l'Afrique	—	—	1	1
Publications (nombre de publications)	—	—	1	1
6. Développement durable de l'Afrique	—	—	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	—	—	1	1
7. Développement durable de l'Afrique	—	—	1	1
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : un produit audio commun tous les trimestres.				

Activités d'évaluation

- 11.18 Le projet de plan-programme pour 2023 a été établi en tenant compte du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et une meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale ([A/76/69](#)), achevé en 2021.
- 11.19 Les résultats et les enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut ont été pris en compte dans l'établissement du projet de plan-programme pour 2023, notamment les conclusions de l'évaluation pour la conception et la planification des résultats escomptés. Ainsi, pour donner suite au constat que l'approche basée sur les projets avait été trop privilégiée au détriment de la transférabilité et de la portée des résultats, le programme a voulu définir les résultats escomptés dans des domaines aux

effets multiplicateurs, comme l'accès à l'énergie, afin de garantir la transférabilité des résultats positifs à d'autres secteurs du développement. De plus, le programme intégrera des activités d'évaluation dans le plan d'action des résultats proposés afin d'être mieux à même de prendre des mesures correctives si et quand cela est nécessaire, pour obtenir les résultats attendus.

- 11.20 Une évaluation du Bureau des services de contrôle interne sur la suite donnée aux recommandations faites dans l'évaluation de l'appui des Nations Unies au NEPAD (IED-19-018) est prévue pour 2023.

Programme de travail

Sous-programme 1

Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063

Objectif

- 11.21 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, grâce à une intervention cohérente, intégrée et effective du système des Nations Unies, à une campagne mondiale de mobilisation et à un partenariat stratégique avec les États Membres africains et l'Union africaine.

Stratégie

- 11.22 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme fera ce qui suit :
- a) Être le centre de coordination pour l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD) et l'Agenda 2063 au Siège ; appuyer le renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, l'Agence-NEPAD, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les autres communautés de l'Union africaine ; et contribuer au renforcement de la mise en œuvre du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre conjointe du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
 - b) Coordonner l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions pour l'Afrique et assurer le suivi de l'appui du système des Nations Unies au développement de l'Afrique, afin de pouvoir promouvoir la planification et la programmation stratégiques dans le système des Nations Unies en Afrique, conformément aux priorités de l'Union africaine et des États Membres africains, telles qu'elles sont inscrites dans l'Agenda 2063 et le premier plan décennal de mise en œuvre ;
 - c) Faire un tour d'horizon prospectif et analyser les tendances, les problèmes et les perspectives qui apparaissent dans tous les domaines d'intérêt stratégique du programme, et élaborer des propositions de politiques pour tirer parti des perspectives et minimiser et atténuer les risques prévus, en particulier par la gestion des données et des connaissances ;
 - d) Suivre et surveiller la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique à l'aide de repères et d'indicateurs clairs visant à évaluer leur contribution à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et, le cas échéant, proposer des mesures correctives ;
 - e) Faciliter les délibérations intergouvernementales portant sur des questions liées au développement durable de l'Afrique et soutenir la participation des États Membres africains aux processus intergouvernementaux ;

- f) Élaborer et appliquer des stratégies de communication et de mobilisation mondiale, en coordination avec le sous-programme 3, l'objectif étant d'établir une plateforme de mobilisation mondiale en faveur de l'Agenda 2063 ;
- g) Promouvoir des partenariats stratégiques avec les États Membres africains et les institutions de l'Union africaine et mettre à profit les connaissances et les capacités de l'Organisation des Nations Unies par le truchement de la coopération technique avec les organismes, fonds et programmes de l'Organisation, dans le cadre d'initiatives et de projets phares.

11.23 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Un renforcement de l'autonomie des États Membres africains qui sont en mesure de mobiliser davantage de ressources pour le développement de l'Afrique et de tirer parti de leur impact grâce à des données ciblées et à des politiques fondées sur des données factuelles ;
- b) Un renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et l'Union africaine et d'autres institutions africaines et une complémentarité accrue des activités des Nations Unies et de l'Union africaine à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
- c) Une approche plus cohérente et intégrée de l'appui du système des Nations Unies à l'Afrique face aux défis qui entravent le développement de l'Afrique, qui tient compte des lacunes existantes et tire parti des possibilités en définissant des priorités axées sur les résultats et ayant un effet multiplicateur ;
- d) Un meilleur recentrage des débats intergouvernementaux sur les priorités des pays africains et de l'Union africaine et une meilleure intégration des perspectives africaines dans les décisions et débats mondiaux ;
- e) Une plus grande responsabilisation des parties prenantes dans la mise en œuvre des engagements de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 ;
- f) Une meilleure connaissance et compréhension par la communauté internationale des points de vue de l'Union africaine et des réalités et priorités des pays africains.

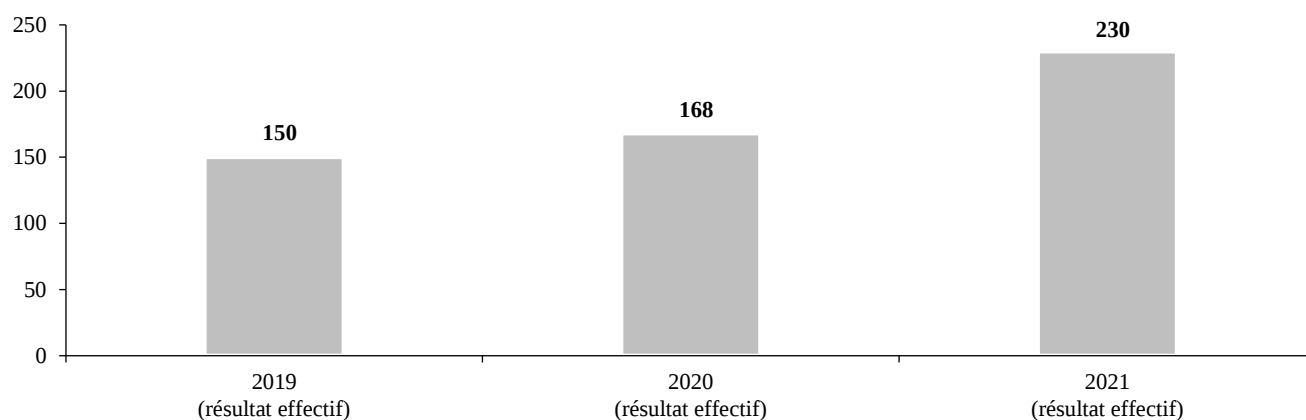
Exécution du programme en 2021

Des plateformes plus nombreuses pour la participation de la jeunesse africaine à l'élaboration des politiques

- 11.24 L'Afrique est le continent le plus jeune du monde. Plus de 800 millions d'Africains, soit environ 65 % de la population du continent, ont moins de 25 ans. Cependant, leur participation aux processus d'élaboration des politiques n'est pas toujours proportionnelle à leur poids démographique. Dans le cadre du sous-programme, pour contribuer à trouver une solution à ce problème, une réunion en sous-comité a été organisée tous les ans au niveau régional, dans le contexte du forum de la jeunesse du Conseil économique et social. Pour faire face à l'impact de la pandémie de COVID-19, on s'est tourné vers les plateformes numériques pour assurer la continuité des activités. Celles-ci, en particulier les médias sociaux, ont permis d'intensifier le dialogue avec la jeunesse africaine. En outre, compte tenu de l'impact que les politiques d'intervention auront sur le développement de l'Afrique au cours de la prochaine décennie, on a estimé qu'il était fondamental, non seulement d'augmenter le nombre de plateformes consacrées à la jeunesse africaine, mais aussi de veiller à ce qu'elles soient liées aux forums et initiatives que le sous-programme organise à l'intention des décideurs. À cet égard, une série de débats sur l'avenir de l'Afrique a été organisée via l'application de médias sociaux Clubhouse, avec plusieurs associations de jeunes, pour commémorer la Journée de l'Afrique. On a également lancé la Youth Stage, une nouvelle partie du Cycle de conférences sur l'Afrique, qui consiste en des débats virtuels sur les trois sous-thèmes du Cycle. Ces débats se sont poursuivis sur Twitter et ont contribué aux discussions du forum de politique publique du Cycle.
- 11.25 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.I).

Figure 11.I

Mesure des résultats : nombre de jeunes Africains et Africaines participant à des plateformes axées sur les politiques



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : autonomisation des pays africains et contrôle de leurs propres ressources financières

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 11.26 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a facilité la participation de 10 pays africains aux examens nationaux volontaires, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 20 pays africains. L'impact de la pandémie de COVID-19 a limité la participation générale aux examens nationaux volontaires.
- 11.27 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a également contribué à l'examen par les États Membres et les parties prenantes de l'étude sur l'impact des flux financiers illicites en Afrique et de l'analyse des goulets d'étranglement dans la réglementation des transferts de fonds, ainsi qu'à mieux faire connaître aux États Membres et aux parties prenantes le rôle des agences de notation de crédit, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 11.28 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 11.2).

Tableau 11.2

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
17 pays africains ont participé à des examens nationaux volontaires	16 pays africains ont participé à des examens nationaux volontaires Les perspectives des pays africains sont prises en compte dans les forums et conférences officiels, ce qui permet de faire progresser la	10 pays africains ont participé à des examens nationaux volontaires Les États Membres et les parties prenantes ont examiné l'étude sur l'impact des flux financiers illicites en Afrique	Les États Membres discutent du cadre proposé pour faire face à l'impact des flux financiers illicites sur l'Afrique Les États Membres examinent le plan d'action devant permettre de	Les États Membres approuvent certaines propositions visant à accroître la mobilisation des ressources nationales en Afrique

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
	mise en œuvre effective du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, grâce à l'instauration d'une collaboration et d'un partenariat cohérents, intégrés et efficaces entre le système des Nations Unies et les États Membres africains	Les États Membres et les parties prenantes ont examiné l'analyse des goulets d'étranglement dans la réglementation des envois de fonds Meilleure connaissance des États Membres et des parties prenantes du rôle des agences de notation	remédier aux goulets d'étranglement affectant les envois de fonds	

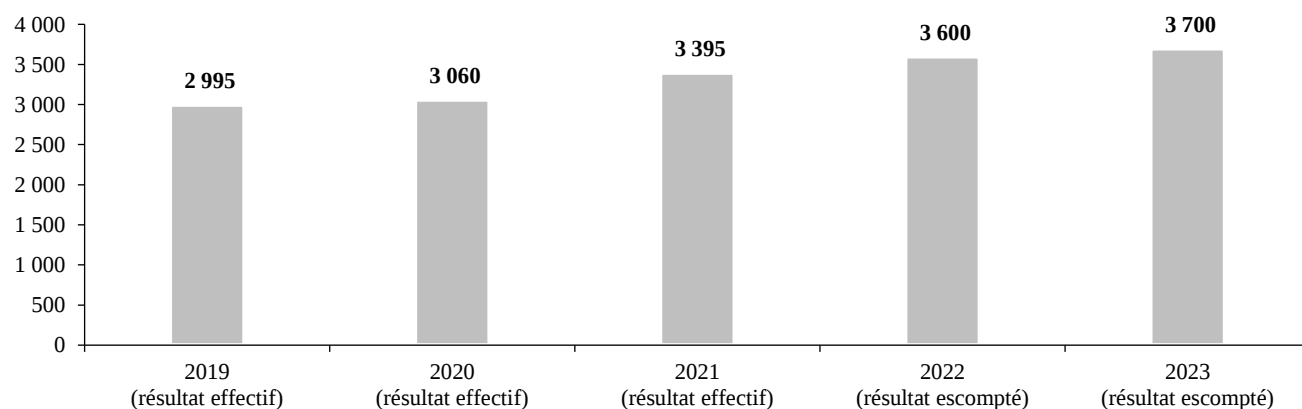
Résultat 2 : technologie et numérisation pour renforcer l'autonomie de l'Afrique face aux problèmes de santé

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 11.29 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à mettre davantage l'accent sur l'importance des droits de propriété intellectuelle en Afrique, ainsi qu'à ce que 3 395 demandes de brevet émanant de résidents africains soient déposées en Afrique en 2021, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 3 230 demandes de ce type.
- 11.30 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.II).

Figure 11.II

Mesure des résultats : nombre annuel de demandes de brevet présentées en Afrique par des résidents africains



Résultat 3 : mesures prises en faveur d'un bouquet énergétique équilibré à l'appui des objectifs de développement durable

Projet de plan-programme pour 2023

- 11.31 Plus de 600 millions d'Africains, soit plus de 50 % de la population totale et plus de 70 % de la population rurale en Afrique subsaharienne, n'ont pas accès à l'électricité. Sans accès à l'énergie, la population africaine ne pourra pas jouir de ses droits fondamentaux, tels que la santé et l'éducation,

et le continent ne pourra pas s'industrialiser ou parvenir à un développement durable. Le sous-programme a fait prendre conscience de la nécessité de créer un cadre qui permettra aux pays africains d'adopter le bouquet énergétique requis pour multiplier considérablement l'accès à l'énergie sur le continent. En particulier, on s'est attaché à faire comprendre aux États Membres que l'accès à l'énergie est une condition préalable à la réalisation des autres objectifs.

Enseignements tirés et changements prévus

- 11.32 L'enseignement tiré est le suivant : les mesures de sensibilisation sont beaucoup plus efficaces lorsqu'elles reposent sur des données et des faits pertinents. Pour appliquer cet enseignement, on collaborera avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, l'Agence internationale de l'énergie, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et d'autres parties prenantes afin de compiler des données et des faits fiables qui montrent l'importance de parvenir à un bouquet énergétique équilibré pour l'Afrique si l'on veut atteindre les objectifs. Ces activités devraient avoir pour résultat d'améliorer la sécurité énergétique des pays africains.
- 11.33 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 11.3).

Tableau 11.3
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États Membres ont décidé de convoquer le dialogue de haut niveau sur l'énergie afin de relever les défis mondiaux en matière d'accès à l'énergie	Les États Membres industrialisés ont cherché à promouvoir une réduction à zéro des émissions	Les États Membres ont adopté un plan d'action global pour réaliser l'accès à l'énergie pour tous d'ici 2030	Les États Membres savent que parvenir à un compromis entre énergie et changements climatiques constitue un défi pour le développement durable de l'Afrique	Les États Membres approuvent certaines propositions pour la constitution d'un bouquet énergétique permettant de réaliser l'accès à l'énergie pour tous en Afrique

Produits

- 11.34 On trouvera dans le tableau 11.4 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 11.4
Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	4	3	4
1. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1	1	1	1
2. Rapport sur la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	1	1	1	1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
3. Rapport biennal du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique	—	1	—	1
4. Rapport du Secrétaire général au Comité du programme et de la coordination sur l'appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	—	3	3	3
5. Séances de l'Assemblée générale	—	3	3	3
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	6	6	10
6. Ateliers sur les questions relatives au développement durable, à la paix et à la sécurité en Afrique	2	2	2	4
7. Séminaires du réseau de recherche	—	4	4	6
Publications (nombre de publications)	—	1	2	6
8. Développement durable de l'Afrique	—	1	2	6
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	16	18	30
9. Questions relatives au développement durable, à la paix et à la sécurité en Afrique	6	6	6	6
10. Développement durable et la paix durable en Afrique	5	10	6	12
11. Questions clés pour la paix et le développement de l'Afrique	—	—	6	12
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et coordination au niveau stratégique avec les institutions de l'Union africaine ; consultations sur le plan de travail annuel axé sur les résultats pour l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique ; communication de conseils et de propositions de politiques fondés sur des faits et des données aux responsables des Nations Unies et aux États Membres africains, notamment des notes d'information mensuelles consacrées aux tendances, à la prospective et à l'analyse des politiques, ainsi que des réunions d'information trimestrielles et des documents à l'appui de la participation des États Membres africains aux processus intergouvernementaux ; organisation d'activités de mobilisation axées sur la hiérarchisation des propositions de politique générale visant à soutenir le programme de transformation de l'Afrique (groupes d'études, tables rondes et manifestations parallèles pendant le forum de la jeunesse du Conseil économique et social, le forum politique de haut niveau pour le développement durable et d'autres grandes conférences des Nations Unies), à l'intention d'au moins 200 participants (gouvernements et universitaires) pour chaque activité, et au moins quatre vidéos.				
Bases de données et supports numériques : centres de connaissances en ligne avec des versions numériques des travaux du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique dans au moins quatre langues officielles des Nations Unies ; base de données du mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi ; données sur l'action de l'Organisation des Nations Unies en Afrique mises à disposition pour compléter les rapports établis par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique dans le cadre de son mandat ; base de données de groupes de réflexion et d'organisations non gouvernementales africaines.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : activités de mobilisation, dossiers et brochures sur des questions clés ayant un impact sur le développement durable de l'Afrique.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, conférences de presse et dialogues avec les médias sur des questions liées au développement durable, à la paix et à la sécurité, et aux droits humains en Afrique.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web et médias sociaux du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique avec un contenu actualisé dans au moins quatre langues officielles des Nations Unies ; documents multimédias dans toutes les langues officielles des Nations Unies ; produits de communication et multimédias qui répondent aux normes complètes d'accessibilité du Bureau.				

Sous-programme 2

Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063

Objectif

- 11.35 L'objectif auquel le sous-programme contribue consiste à accélérer la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 grâce à la cohérence de l'action du système des Nations Unies et à la collaboration et à renforcer les capacités des organes et des entités de l'Union africaine, en particulier de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD) et des communautés économiques régionales, aux niveaux régional et sous-régional.

Stratégie

- 11.36 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on fera ce qui suit dans le cadre du sous-programme :
- a) Promouvoir et renforcer la planification et la mise en œuvre conjointes des activités des entités des Nations Unies intervenant dans le développement au regard du Programme 2030, grâce au support de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique ;
 - b) Mener des travaux de recherche et d'analyse concernant les principales priorités de l'Union africaine et des études ciblées sur les questions transfrontalières pertinentes au regard de l'objectif de l'intégration régionale de l'Afrique, et publier les résultats dans le cadre de plateformes intergouvernementales régionales et sous-régionales et de plateformes de haut niveau dans les cinq sous-régions de l'Afrique ;
 - c) Fournir une assistance technique et des services consultatifs dans le cadre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, en tenant compte des cadres de coopération ONU-Union africaine et des priorités stratégiques de l'Union africaine ;
 - d) Renforcer la capacité des entités sous-régionales à formuler des stratégies cohérentes pour la mise en œuvre intégrée des priorités de développement des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales, en collaboration avec les bureaux sous-régionaux et les sous-programmes de la CEA ;
 - e) Poursuivre les activités dans le cadre de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, les coalitions conjoncturelles et thématiques servant à promouvoir la cohérence de l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et à aider le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à mettre en œuvre des activités visant à réaliser l'Agenda 2063 et le Programme 2030 ;
 - f) Continuer à soutenir l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD) dans le cadre des priorités continentales et du programme de développement de l'Afrique, en collaboration avec les sous-programmes 1 et 2.
- 11.37 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Un renforcement de la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies, au niveau régional, en vue de la réalisation du Programme 2030 ;
 - b) Un soutien accru et plus efficace de l'Organisation des Nations Unies à l'Union africaine et à ses priorités en matière de développement, telles qu'inscrites dans l'Agenda 2063 ;
 - c) L'élaboration et la réalisation par les États Membres de leurs priorités nationales de développement.

Exécution du programme en 2021

Amélioration du suivi par les pays africains des progrès réalisés dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

- 11.38 Des données et des statistiques de haute qualité et un suivi rigoureux sont essentiels pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et permettre une prise de décision éclairée et des mesures efficaces. On s'est efforcé, dans le cadre du sous-programme, de renforcer la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies afin de faire face aux besoins émergents de l'Afrique en réalisant divers changements institutionnels pour que la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, y compris ses coalitions conjoncturelles et thématiques et ses groupes de travail, soient opérationnels. Dans le cadre de ces mesures prises en 2021, le sous-programme, sous l'égide de la plateforme de collaboration régionale, a lancé la Plateforme des données des Nations Unies au service du développement en Afrique. Il s'agit du premier référentiel à guichet unique, qui capture des données et des preuves de haute qualité sur la réalisation par l'ensemble des pays africains du Programme 2030 et des objectifs, ventilées par cible et par indicateur pour permettre un suivi plus granulaire des progrès. D'usage public, la plateforme permet de classer les statistiques de différentes manières : elles peuvent avoir trait aux huit communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine, aux pays les moins avancés ou aux pays en développement sans littoral, ou ventilées par thèmes (agriculture, énergie et santé). Grâce à ces données fiables et collectives, les acteurs, y compris les décideurs et planificateurs nationaux, les organisations de la société civile, le monde universitaire et le secteur privé, pourront prendre des mesures reposant sur des données factuelles et renforcer la collaboration afin d'accélérer les progrès vers le Programme 2030 et l'Agenda 2063.
- 11.39 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 11.5).

Tableau 11.5
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
—	—	Amélioration du suivi, par les décideurs et les planificateurs, les organisations de la société civile, les universités et le secteur privé, des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, afin de permettre la prise de décisions en connaissance de cause et l'adoption de mesures fondées sur des données factuelles

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : assurer un soutien cohérent et intégré à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 11.40 Le travail fait dans le cadre du sous-programme a contribué à l'adoption d'un plan d'action visant à renforcer l'intégration des politiques et stratégies de l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD) et des communautés économiques régionales de l'Union africaine pour la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

- 11.41 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 11.6).

Tableau 11.6
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les pays conviennent d'analyser le Cadre commun d'Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les sept priorités stratégiques de l'Union africaine afin de promouvoir une approche intégrée dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030	La Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales parviennent à un consensus sur la méthodologie à suivre pour renforcer les politiques et stratégies intégrées des organes et entités de l'Union africaine en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 en ce qui concerne les études sous-régionales	Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'adoption d'un plan d'action visant à renforcer l'intégration des politiques et stratégies de l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD) et des communautés économiques régionales de l'Union africaine pour la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée	Au moins une politique et une stratégie des organes et entités de l'Union africaine favorisent une approche intégrée pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063	Une politique et une stratégie supplémentaires des organes et entités de l'Union africaine favorisent une approche intégrée pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

Résultat 2 : le rôle de la numérisation et de la Zone de libre-échange continentale africaine dans la réalisation d'un relèvement porteur de changement après la COVID-19

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

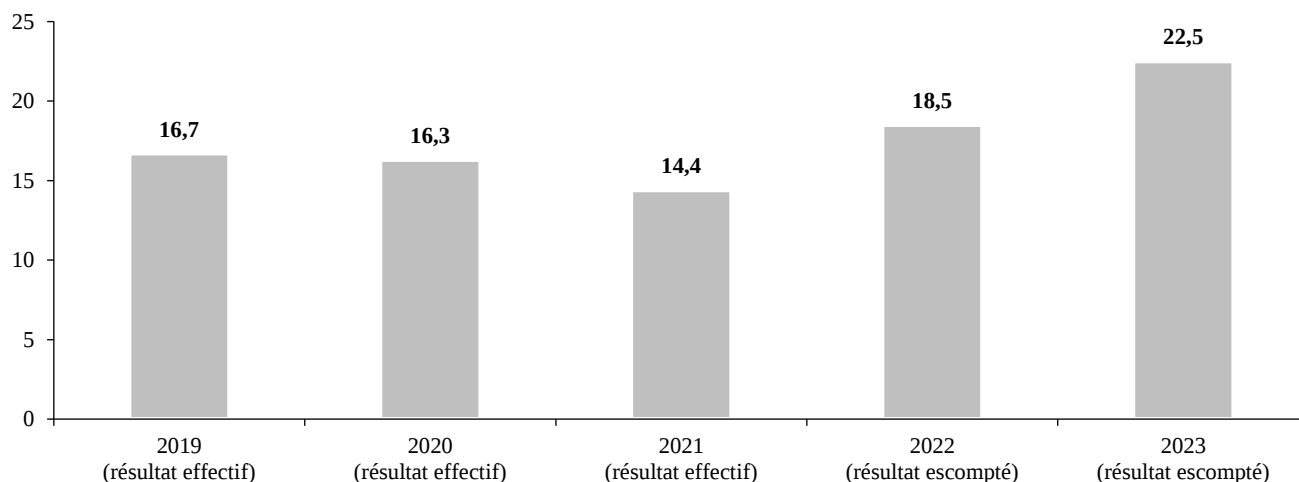
- 11.42 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis au commerce intra-africain d'atteindre un pourcentage de 14,4 %, en pourcentage du commerce total en Afrique¹, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 18,7 %. En effet, la COVID-19, notamment, a eu une incidence sur les chaînes d'approvisionnement et les modes de consommation et de production.
- 11.43 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.III).

¹ Estimations indicatives basées sur les dernières données disponibles.

Figure 11.III

Mesure des résultats : part du commerce intra-africain dans le commerce total de l'Afrique

(En pourcentage)

**Résultat 3 : action renforcée des pays africains en matière d'accès à l'énergie et d'adaptation aux changements climatiques****Projet de plan-programme pour 2023**

- 11.44 La coordination dans le système des Nations Unies et avec les institutions de l'Union africaine est essentielle pour réussir la mise en œuvre conjointe du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Le sous-programme, qui relève d'un membre du secrétariat conjoint de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, a pour objet de renforcer la collaboration dans la mise en œuvre des domaines prioritaires dans la région Afrique. De plus, il travaille en étroite collaboration avec l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD) pour faire progresser six domaines prioritaires définis dans le mémorandum d'accord récemment signé entre la CEA et l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD), qui s'étendra sur les trois prochaines années. Ces domaines sont : la résilience et la gouvernance climatiques, la durabilité environnementale et la gestion des ressources naturelles ; l'énergie durable, le trio énergie-eau-alimentation et l'autonomisation des populations rurales ; la gestion et l'évaluation des connaissances et le développement humain et institutionnel ; la science, la technologie et l'innovation ; l'intégration économique, la macroéconomie et la politique de gouvernance ; et la création de richesses – l'industrialisation.

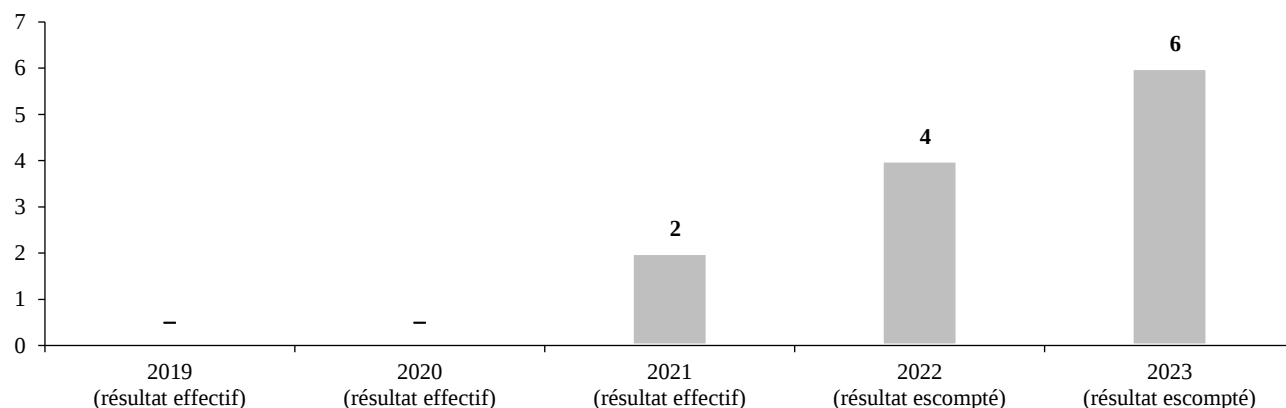
Enseignements tirés et changements prévus

- 11.45 L'enseignement tiré est le suivant : améliorer la cohérence des stratégies en matière d'énergie et d'adaptation aux changements climatiques en Afrique requiert des solutions conjointes de mise en œuvre, notamment aider les États Membres à intégrer la résilience climatique dans la planification du développement pour des interventions plus efficaces. Compte tenu de cet enseignement, on tirera parti de l'avantage comparatif du sous-programme, à savoir qu'il est la seule entité de terrain du programme à offrir un complément aux mesures prises dans le cas d'autres sous-programmes en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'accès à l'énergie en Afrique. En particulier, le sous-programme facilitera les échanges et le retour d'information avec la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin de fournir aux États Membres les outils et les capacités pour l'intégration de la résilience climatique dans les investissements dans les secteurs clés, comme l'énergie, l'eau, l'agriculture et les transports, et l'élaboration de politiques et de stratégies visant à promouvoir l'accès à l'énergie.

11.46 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.IV).

Figure 11.IV

Mesure des résultats : total des stratégies nationales et régionales élaborées pour promouvoir l'accès à l'énergie et l'adaptation aux changements climatiques



Produits

11.47 On trouvera dans le tableau 11.7 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 11.7

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	3	4	4
Rapports :				
1. Appui fourni par l'ONU aux programmes de l'Union africaine et du NEPAD à l'intention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	—	1	1	1
2. Réunion annuelle de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies	—	1	—	1
3. Session annuelle de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique (organe d'experts)	—	1	1	1
4. Séminaire-retraite des coalitions conjoncturelles et thématiques de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique (organe d'experts)	—	—	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	5	18	19
5. Réunion de la Conférence des ministres	—	1	—	1
6. Session annuelle de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique (organe d'experts)	—	2	2	2
7. Forum régional africain pour le développement durable	—	2	—	1
8. Réunions Union africaine-Organisation des Nations Unies	—	—	4	6

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
9. Séminaire-retraite annuel de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique (organe d'experts)	—	—	8	1
10. Réunions sur le développement des capacités et les partenariats liés à l'Agenda 2063 et au Programme 2030	8	—	4	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	2
11. Bourses d'études sur les liens entre le développement, la paix et la sécurité et les droits humains ^a	1	—	—	—
12. Partenariat entre l'Agence de développement de l'Union africaine et le NEPAD	—	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	2	6	12
13. Atelier sur la collaboration de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique	—	2	2	4
14. Ateliers sur le développement des capacités et les partenariats liés à l'Agenda 2063 et au Programme 2030	4	—	4	8
Publications (nombre de publications)	3	2	5	5
15. Rapport d'activité des coalitions conjoncturelles et thématiques de la plateforme de coordination régionale pour l'Afrique	—	1	1	1
16. Rapport d'activité de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique sur la mise en œuvre des cadres et initiatives de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies	—	1	1	1
17. Sujets spécifiques aux travaux de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique	—	—	1	1
18. Agenda 2063 et le Programme 2030	1	—	1	1
19. Sujets concernant les organes et entités de l'Union africaine	2	—	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	2	3	3
20. Progrès concernant les décisions de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique	—	—	1	1
21. Mise en œuvre d'approches intégrées pour l'Agenda 2063 et le Programme 2030	3	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs sur demande des États membres de la CEA, de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD) ou des communautés économiques régionales, sur la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 ; mobilisation en faveur du renforcement des capacités à l'appui de l'Union africaine dans le cadre du partenariat ONU-Union africaine.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, livrets et célébrations et commémorations de manifestations spéciales et expositions.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web au contenu actualisé sur les activités du programme.				

^a L'unité de mesure utilisée pour le programme de bourses dans cette sous-catégorie est le nombre de boursiers, au lieu du nombre de projets sur lesquels les boursiers travailleront à la CEA.

Sous-programme 3

Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063

Objectif

- 11.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est le suivant : amener le grand public à mieux comprendre les questions de développement de l'Afrique, qu'elles soient d'ordre économique, politique ou social, et lui fournir des informations lui permettant de se mobiliser en leur faveur.

Stratégie

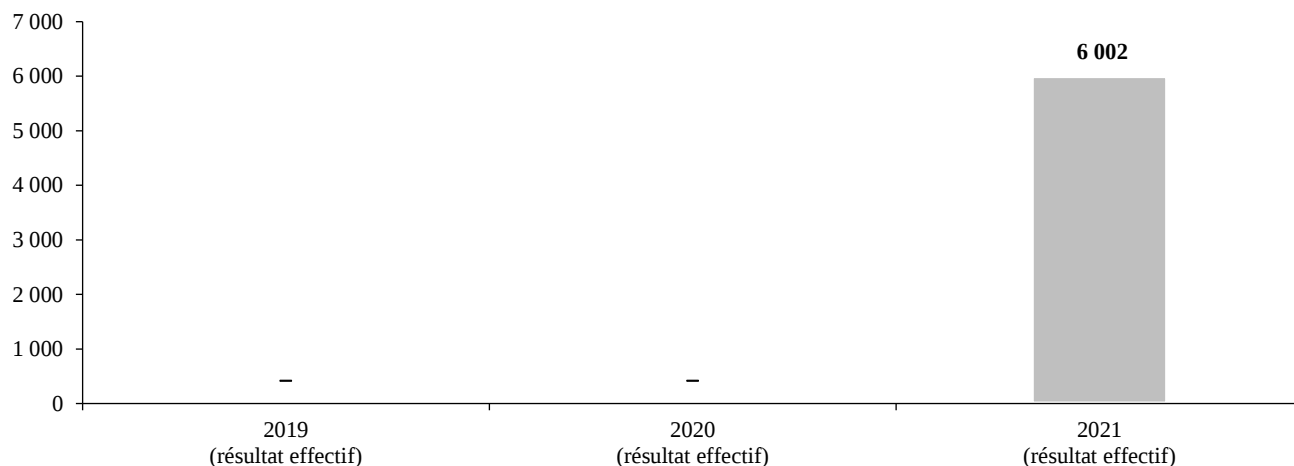
- 11.49 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on fera ce qui suit, dans le cadre du programme :
- a) Élaborer des plans de communication de portée mondiale sur des questions prioritaires touchant l'Afrique, notamment en mobilisant un soutien, en Afrique et ailleurs, en faveur de l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi que de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et aussi à l'appui des travaux du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Afrique et de leurs stratégies de sensibilisation. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la section Afrique du Département de la communication globale, qui soutient le passage à une approche numérique, et dans le droit fil de la nouvelle stratégie de communication globale ;
 - b) Produire et publier des contenus de communication externe, notamment par le truchement des plateformes numériques d'*Afrique Renouveau*, de notes d'information, d'avis aux médias et d'autres documents d'information à l'usage des médias externes, tant africains qu'internationaux, et fournir un appui en matière de communication externe au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique ;
 - c) Produire ou traduire certains contenus dans des langues telles que le chinois, le français et le swahili.
- 11.50 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : mieux faire connaître les principales questions thématiques de l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD) et d'autres questions liées au relèvement économique et au développement durable en Afrique.

Exécution du programme en 2021

Meilleure sensibilisation du grand public grâce aux articles audio d'*Afrique Renouveau*

- 11.51 Selon le Système mondial de communications mobiles, en 2021, l'Afrique avait la plus grande pénétration de la téléphonie mobile au monde et devrait atteindre le chiffre unique de 615 millions d'abonnés d'ici à 2025. De plus, entre 2010 et 2019, plus de 300 millions d'Africains ont eu accès à Internet, dont près de 500 millions nouvelles connexions par smartphone. Tirant parti de ces avancées technologiques pour atteindre le public par de nouveaux moyens, le sous-programme a produit des articles au format audio. En 2021, il a produit des versions audio de 110 articles d'*Afrique Renouveau*, qui ont été écoutés 6 002 fois dans leur intégralité. Parmi les plus diffusés, citons un article d'opinion du Président du Groupe africain de négociateurs sur les changements climatiques sur les priorités de l'Afrique, lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et un reportage sur les retombées de l'approvisionnement en eau potable dans un village du Soudan du Sud.
- 11.52 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.V).

Figure 11.V

Mesure des résultats : nombre d'écoutes des articles audio d'*Afrique Renouveau*

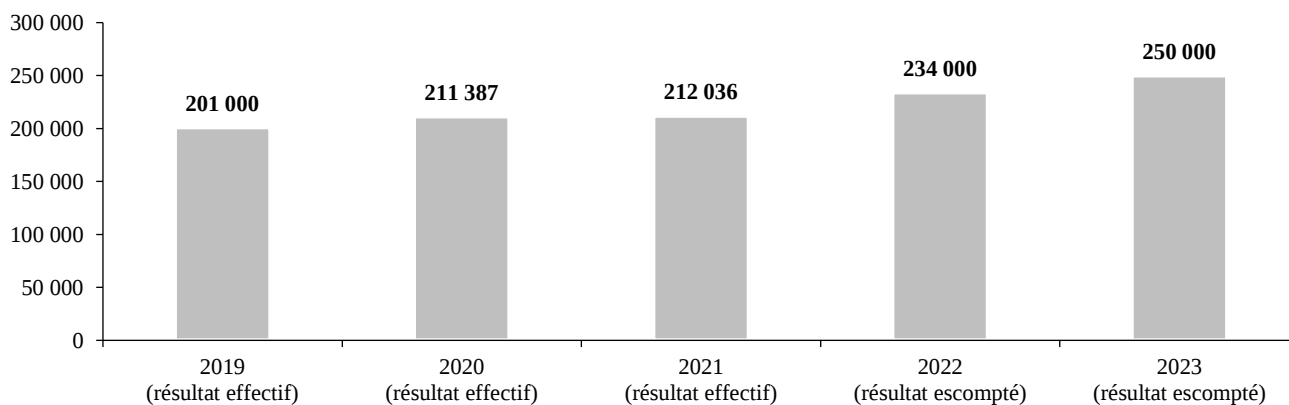
Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : mettre en lumière les défis et les priorités de l'Afrique dans un monde numérique et multilingue

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 11.53 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'inscription de 212 036 abonnés sur les deux comptes Facebook et Twitter d'*Afrique Renouveau* en anglais et en français, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 224 000 abonnés. En effet, il y a eu des retards dans l'élaboration de la stratégie relative aux médias sociaux et dans la mise en place des compétences spéciales dans le cadre de l'orientation numérique globale du sous-programme. Bien que l'objectif n'ait pas été atteint, la tendance générale est positive.
- 11.54 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.VI).

Figure 11.VI

Mesure des résultats : nombre total d'abonnés des comptes d'*Afrique Renouveau* sur les médias sociaux

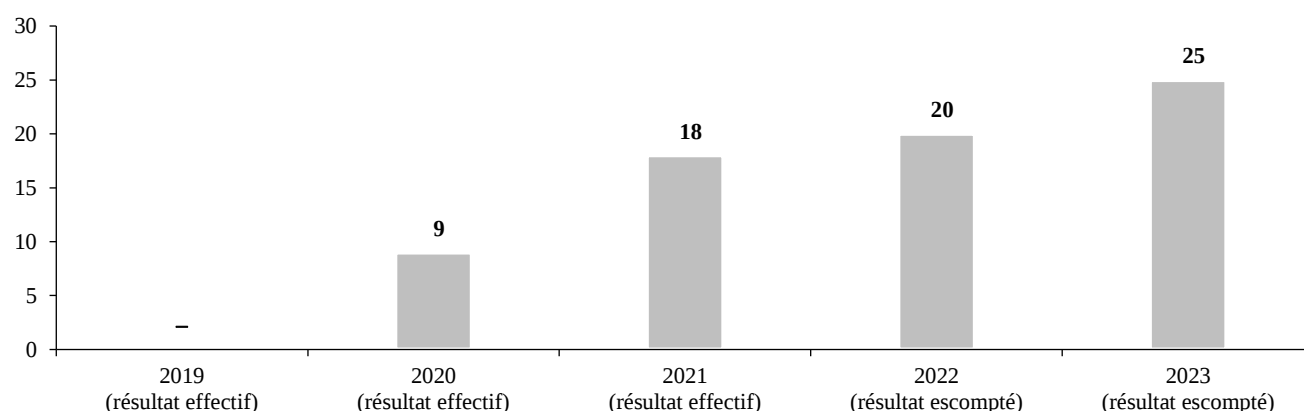
Résultat 2 : le rôle de la numérisation à l'appui d'un relèvement durable après la pandémie de COVID-19

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 11.55 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la rédaction de 18 articles d'*Afrique Renouveau* axés sur la numérisation, qui ont été repris sur les médias sociaux, ce qui a permis de dépasser la cible fixée, à savoir 12 articles.
- 11.56 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.VII).

Figure 11.VII

Mesure des résultats : nombre annuel d'articles publiés par *Afrique Renouveau* sur le passage au numérique



Résultat 3 : amplification de la voix de l'Afrique dans la sphère publique sur les questions liées aux changements climatiques et à l'énergie

Projet de plan-programme pour 2023

- 11.57 À l'approche de la vingt-sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en 2021, des études ont montré que sur environ 1 300 auteurs ayant participé aux 100 études sur les changements climatiques les plus citées entre 2016 et 2020, 22 % seulement étaient des femmes. De plus, 90 % des scientifiques étaient affiliés à des établissements universitaires en Australie, en Europe ou en Amérique du Nord, et seuls 10 auteurs étaient originaires d'Afrique. De même, les femmes expertes n'étaient pas autant citées dans les médias que les hommes. En 2020, l'Étude mondiale sur l'image des femmes dans les médias a constaté qu'à l'échelle mondiale, un peu moins d'un quart (24 %) des experts qui apparaissaient dans l'actualité étaient des femmes. Comme l'indique le rapport, en Afrique, au cours de la période 1995-2020, la présence globale de femmes en tant que sujets ou sources dans la presse écrite, à la radio ou à la télévision n'était que de 22 %. On s'est efforcé, dans le cadre du sous-programme, de faire entendre la voix des femmes expertes en 2021, notamment celle de jeunes femmes scientifiques d'Éthiopie, du Kenya, du Nigeria et du Sénégal travaillant sur l'objectif 2 (lutte contre la faim), et une interview a été réalisée avec l'une des rares femmes africaines faisant partie des auteurs du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, originaire de Madagascar.

Enseignements tirés et changements prévus

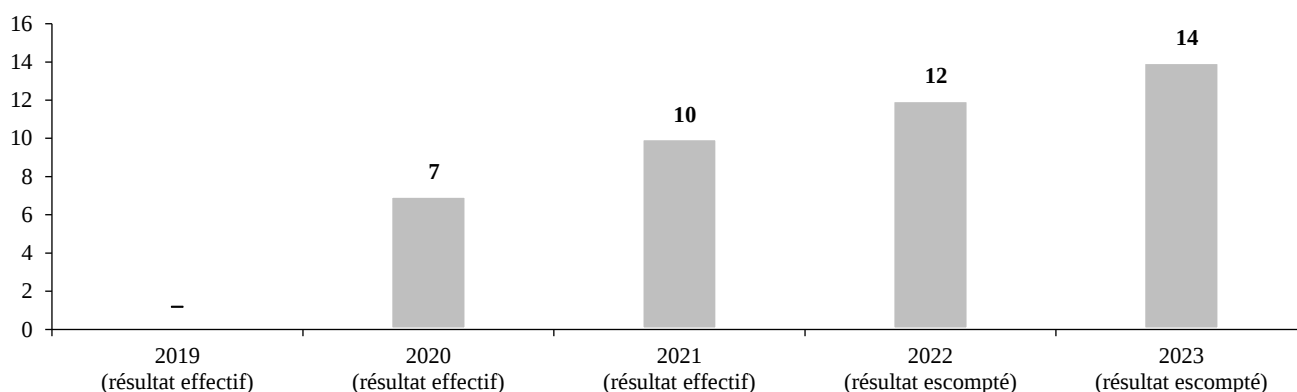
- 11.58 L'enseignement tiré est le suivant : *Afrique Renouveau*, en tant que plateforme de l'ONU, permet aux femmes expertes de disposer d'un espace médiatique fiable et crédible pour se faire entendre ou présenter leur savoir-faire. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on augmentera le nombre d'expertes africaines présentées dans *Afrique Renouveau* pour mettre en avant

leurs connaissances sur les changements climatiques et les questions énergétiques, et faire connaître les positions africaines dans les dialogues mondiaux.

- 11.59 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.VIII).

Figure 11.VIII

Mesure des résultats : nombre d'expertes africaines sur le climat et l'énergie citées, publiées ou interviewées dans *Afrique Renouveau*, par an



Produits

- 11.60 On trouvera dans le tableau 11.8 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 11.8

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	6	—	—	—
Revue <i>Afrique Renouveau</i>	6	—	—	—
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : partenariats avec au moins 25 éditeurs et rédacteurs des principaux médias d'Afrique et d'ailleurs, des établissements d'enseignement, des organisations de la société civile et des communautés créatives, appelés à mettre en relief les contenus d'<i>Afrique Renouveau</i> aux fins d'une plus large diffusion ; deux webinaires avec des organisations de jeunes ; produits de communication externe, concernant notamment le Cycle de conférences annuel sur l'Afrique, la Commission de la condition de la femme, le forum de la jeunesse du Conseil économique et social et les manifestations de premier plan de l'Assemblée générale et de l'Union africaine ; contributions aux travaux de la plateforme de collaboration régionale et de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique ; promotion des initiatives et campagnes internationales, régionales et locales qui favorisent ou infléchissent le développement économique et social de l'Afrique. Relations extérieures et relations avec les médias : tables rondes avec les médias ; contenu adapté à certains médias intéressés par le développement de l'Afrique, à des fins de syndication ou de citation, ou désireux d'inclure dans leurs propres supports des informations pertinentes concernant l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'Afrique ; initiatives et campagnes internationales, régionales et locales en faveur du développement économique et social de l'Afrique ou ayant un impact sur lui ; et documents d'information, y compris les avis aux médias. Plateformes numériques et contenu multimédias : produits numériques et contenu écrit et audio pour les plateformes numériques d'<i>Afrique Renouveau</i>, y compris le site Web, les comptes de médias sociaux, 24 bulletins d'information en anglais et en français et une application pour téléphone mobile.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

11.61 On trouvera dans les tableaux 11.9 à 11.11 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 11.9

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives) ^a	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Poste	7 298,7	6 962,3	65,7	–	–	65,7	0,9	7 028,0
Autres dépenses de personnel	94,6	171,5	–	–	(29,9)	(29,9)	(17,4)	141,6
Dépenses de représentation	–	1,6	–	–	–	–	–	1,6
Consultants	9,9	121,4	–	–	22,1	22,1	18,2	143,5
Experts	–	337,6	–	–	(12,1)	(12,1)	(3,6)	325,5
Voyages du personnel	33,1	227,2	–	–	(23,7)	(23,7)	(10,4)	203,5
Services contractuels	418,6	322,2	–	–	38,0	38,0	11,8	360,2
Frais généraux de fonctionnement	56,2	46,7	–	–	1,1	1,1	2,4	47,8
Fournitures et accessoires	0,7	6,6	–	–	–	–	–	6,6
Mobilier et matériel	54,4	10,3	(1,4)	–	4,5	3,1	30,1	13,4
Subventions et contributions	76,7	–	–	–	–	–	–	–
Total	8 042,9	8 207,4	64,3	–	–	64,3	0,8	8 271,7

^a Les montants présentés dans ce tableau et dans les suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner des différences mineures entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2022.

Tableau 11.10

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	44	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 8 G(AC), 1 AL
Effectif proposé pour 2023	44	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 8 G(AC), 1 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 11.11
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
D-2	1	—	—	—	—	1
D-1	2	—	—	—	—	2
P-5	6	—	—	—	—	6
P-4	10	—	—	—	—	10
P-3	13	—	—	—	—	13
P-2/1	1	—	—	—	—	1
Total partiel	34	—	—	—	—	34
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	1	—	—	—	—	1
G(AC)	8	—	—	—	—	8
AL	1	—	—	—	—	1
Total partiel	10	—	—	—	—	10
Total	44	—	—	—	—	44

- 11.62 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 11.12 et 11.14 et la figure 11.IX.
- 11.63 Comme le montrent les tableaux 11.12 1) et 11.13, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 8 271 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 64 300 dollars (0,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; et b) d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 11.12

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Direction exécutive et administration	–	1 585,0	–	–	(45,0)	(45,0)	(2,8)	1 540,0
B. Programme de travail								
1. Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063	5 869,5	4 457,1	64,3	–	45,0	109,3	2,5	4 566,4
2. Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063	847,6	841,9	–	–	–	–	–	841,9
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063	1 325,8	1 323,4	–	–	–	–	–	1 323,4
Total partiel	8 043,0	8 207,4	64,3	–	–	64,3	0,8	8 271,7

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	Changements		2023 (prévisions)
			Changements	Pourcentage	
A. Direction exécutive et administration	–	47,5	142,5	300,0	190,0
B. Programme de travail					
1. Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063	285,1	404,0	58,0	14,4	462,0
2. Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063	–	–	–	–	–

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	Changements	Pourcentage	2023 (prévisions)
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063	–	–	–	–	–
Total partiel	285,1	451,5	200,5	44,4	652,0
Total	8 328,1	8 658,9	264,8	3,1	8 923,7

Tableau 11.13

Vue d'ensemble : évolution des postes, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

Budget ordinaire

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Changements			Total	Effectif proposé pour 2023
			Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Direction exécutive et administration	11	–	–	–	–	–	11
B. Programme de travail							
1. Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063	21	–	–	–	–	–	21
2. Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063	5	–	–	–	–	–	5
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063	7	–	–	–	–	–	7
Total	44	–	–	–	–	–	44

Tableau 11.14

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

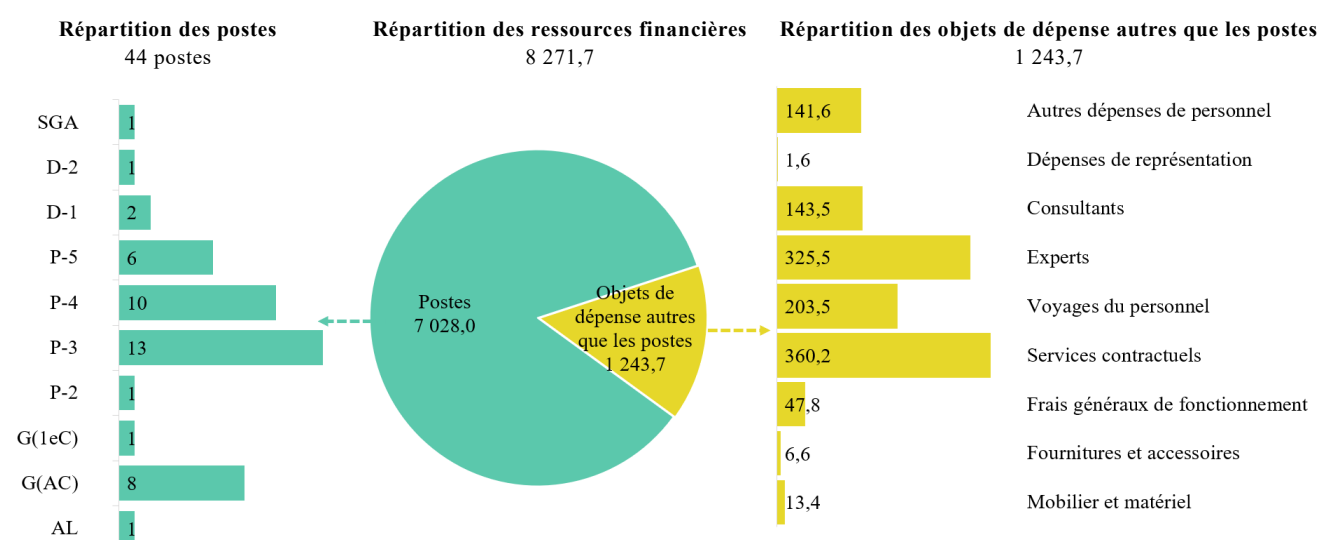
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Poste	7 298,7	6 962,3	65,7	—	—	65,7	0,9	7 028,0	
Autres objets de dépense	744,3	1 245,1	(1,4)	—	—	(1,4)	(0,1)	1 243,7	
Total	8 043,0	8207.4	64,3	—	—	64,3	0,8	8 271,7	

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		34	—	—	—	—		34
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	—	—	—	—		10
Total		44	—	—	—	—		44

Figure 11.IX

Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme****Récapitulatif des changements relatifs aux ressources****Ajustements techniques**

- 11.64 Comme le montre le tableau 11.12 1), les changements entraînent une augmentation nette de 64 300 dollars, qui s'explique comme suit :

Sous-programme 1 (Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063). L'augmentation nette de 64 300 dollars tient à la budgétisation en année pleine d'un nouveau poste d'analyste de données (P-3) créé en 2022 en application de la résolution 76/245 de l'Assemblée générale, pour lequel un taux de vacance de 50 % a été appliqué conformément à la pratique établie pour le calcul du coût des nouveaux postes (65 700 dollars) ; compensée en partie par le non-renouvellement des crédits prévus pour le mobilier et l'équipement en 2022 liés à ce nouveau poste (1 400 dollars).

Autres changements

- 11.65 Comme le montre le tableau 11.12 1), les changements de ressources, qui reflètent la redistribution, sans incidence sur les coûts, des ressources de la composante Direction exécutive et administration vers le programme de travail, sont comme suit :
- a) **Direction exécutive et administration.** La diminution de 45 000 dollars s'explique par le transfert au sous-programme 1 des objets de dépense autres que les postes, au titre des autres dépenses de personnel, car ces ressources sont nécessaires au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour l'exécution du programme de travail plutôt que pour la composante Direction exécutive et administration ;
 - b) **Sous-programme 1 (Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063).** L'augmentation nette de 45 000 dollars reflète le transfert de ressources non affectées à des postes au titre d'autres dépenses de personnel à partir de la composante Direction exécutive et administration, afin de prévoir du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pendant les périodes de charge de travail élevée et les congés de maternité ou de maladie prolongés du personnel.

Ressources extrabudgétaires

- 11.66 Comme le montre le tableau 11.12 2), le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, les ressources extrabudgétaires non liées aux postes sont estimées à 652 000 dollars et seraient principalement utilisées pour continuer à renforcer la mise en place de la fonction Données du Bureau et la capacité du programme à utiliser les données à l'appui des fonctions de conseil, de sensibilisation, de coordination, de communication et de suivi. Quelques exemples de ces projets sont : l'analyse du paysage de la mobilisation des ressources nationales dans les États membres africains ; la définition de mesures de politique générale spéciales permettant d'optimiser la mobilisation des ressources nationales dans chaque pays en s'attaquant aux flux financiers illicites, en tirant parti des envois de fonds et en s'occupant des notations de crédit ; et l'appui à l'application de ces mesures. Les ressources extrabudgétaires représentent 7,3 % du total des ressources destinées à l'appui des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. L'augmentation des contributions volontaires devrait résulter des mesures prises actuellement pour la mobilisation des ressources afin de compléter les ressources du budget ordinaire dans l'exécution du programme de travail, notamment pour de nouveaux projets liés à l'énergie, à l'instauration d'une paix durable grâce au développement durable, aux systèmes éducatifs et au renforcement des mécanismes de mobilisation des ressources nationales.
- 11.67 Les ressources extrabudgétaires sont placées sous le contrôle du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Direction exécutive et administration

- 11.68 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau du (de la) Secrétaire générale adjoint(e) et le Groupe de la gestion stratégique.
- 11.69 Les attributions de la composante Direction exécutive et administration sont les suivantes :
- a) Représenter le programme et faciliter l'interaction entre les trois sous-programmes et d'autres entités et parties prenantes ;
 - b) Contribuer et faciliter le débat mené par les États Membres, en particulier le Groupe des États d'Afrique, sur l'orientation stratégique du programme 9, et y participer ;
 - c) Élaborer une stratégie prospective pour les activités du programme 9 afin de répondre aux priorités émergentes et prévisibles des États Membres africains et de l'Union africaine ;

- d) Coordonner la planification et le suivi des résultats du programme 9 et fournir une orientation stratégique pour la hiérarchisation des questions au sein du programme ;
- e) Fournir des orientations stratégiques pour l'élaboration des politiques, orienter et assurer l'exécution du programme de travail du Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) pour l'Afrique, grâce à une planification, à un suivi et à une évaluation continus des résultats du sous-programme ;
- f) Promouvoir la transparence, la coopération, les synergies et la cohérence entre les trois sous-programmes ;
- g) Fournir des orientations pour l'intégration de l'analyse et de la gestion des données dans les activités du programme ;
- h) Gérer toutes les questions administratives concernant le fonctionnement du Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) et fournir un soutien logistique et administratif à l'exécution du sous-programme 1 ;
- i) Participer à l'examen et à la mise en œuvre de la réforme de l'ONU, en particulier en ce qu'elle a trait à l'amélioration de la cohérence de l'action du système des Nations Unies en faveur du développement en Afrique.

11.70 Comme prévu dans le Programme 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, on incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans les activités du programme. En 2021, on a continué à réduire l'empreinte carbone du programme 9 grâce à la généralisation des plateformes virtuelles pour les communications internes et externes, ce qui a permis de réduire les déplacements et l'utilisation de la documentation, et donc l'empreinte carbone de l'Organisation. En 2023, on poursuivra cette pratique, notamment en rendant plus opérationnelles les plateformes virtuelles de dialogue stratégique et d'interaction avec les parties prenantes et en introduisant des critères environnementaux dans les services d'approvisionnement.

11.71 On trouvera dans le tableau 11.15 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Lorsque les délais n'ont pas été respectés, c'était principalement parce que la documentation nécessaire aux demandes de voyage a été reçue tardivement ou en raison de la participation à des délégations d'autres hauts fonctionnaires. À cet égard, on continuera de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre la soumission en temps voulu des demandes de voyage, notamment en mettant au point des procédures opérationnelles standard et des listes de contrôle pour améliorer la conformité et le suivi.

Tableau 11.15
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	25	25	40	100	100

11.72 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 540 000 dollars et font apparaître une diminution de 45 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 11.63 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 11.16 et la figure 11.X.

Tableau 11.16

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

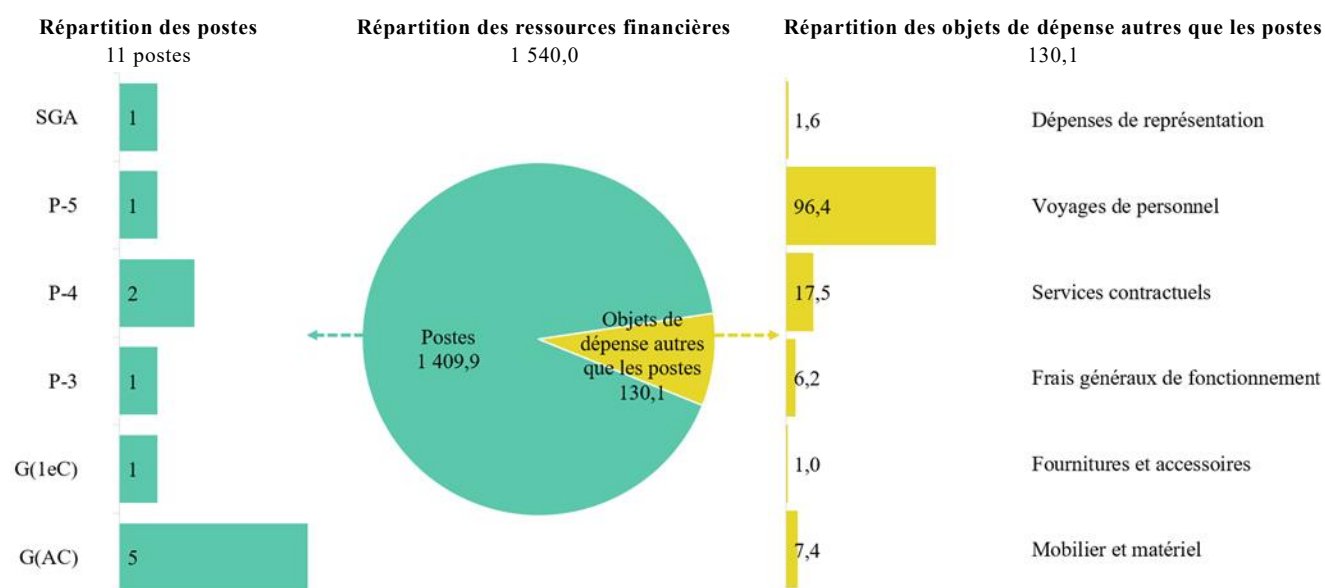
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Poste	–	1 409,9	–	–	–	–	–	1 409,9
Autres objets de dépense	–	175,1	–	–	(45,0)	(45,0)	(25,7)	130,1
Total	–	1 585,0	–	–	(45,0)	(45,0)	(2,8)	1 540,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	–	–	–	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
Total		11	–	–	–	–	–	11

Figure 11.X

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 11.73 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante Direction exécutive et administration devrait s'élever à 190 000 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer la poursuite du renforcement la fonction Données.

Programme de travail

Sous-programme 1

Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063

- 11.74 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 4 566 400 dollars et font apparaître une augmentation nette de 109 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera aux paragraphes 11.62 et 11.63 b) des explications sur l'augmentation nette qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 11.17 et la figure 11.XI.

Tableau 11.17

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

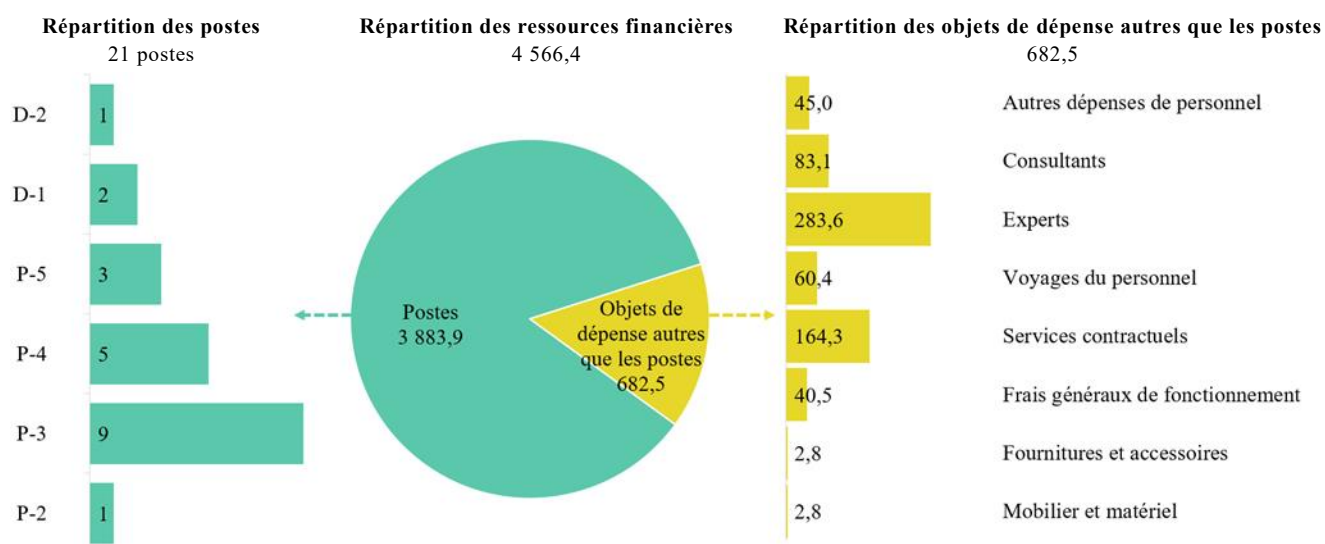
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Poste	5 436,9	3 818,2	65,7	—	—	65,7	1,7	3 883,9	
Autres objets de dépense	432,6	638,9	(1,4)	—	45,0	43,6	6,8	682,5	
Total	5 869,5	4 457,1	64,3	—	45,0	109,3	2,5	4 566,4	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		21	—	—	—	—	—	21	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		—	—	—	—	—	—	—	
Total		21	—	—	—	—	—	21	

Figure 11.XI

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 11.75 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 462 000 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Les ressources seront principalement utilisées pour renforcer la capacité analytique du sous-programme et l'appui technique apporté aux États Membres pour la mobilisation des ressources nationales et la promotion du développement durable et de la paix durable. Compte tenu de l'impact de la pandémie, on s'efforcera, en collaboration avec d'autres entités et parties prenantes, de promouvoir des initiatives visant à recenser les politiques clés à même d'avoir un effet multiplicateur et de soutenir l'accélération de la reprise et la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. À cet égard, l'on prévoit d'utiliser des ressources extrabudgétaires pour compléter les ressources du budget ordinaire en vue de la mise en œuvre du mandat du sous-programme.

Sous-programme 2**Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063**

- 11.76 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 841 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 11.18 et la figure 11.XII.

Tableau 11.18

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

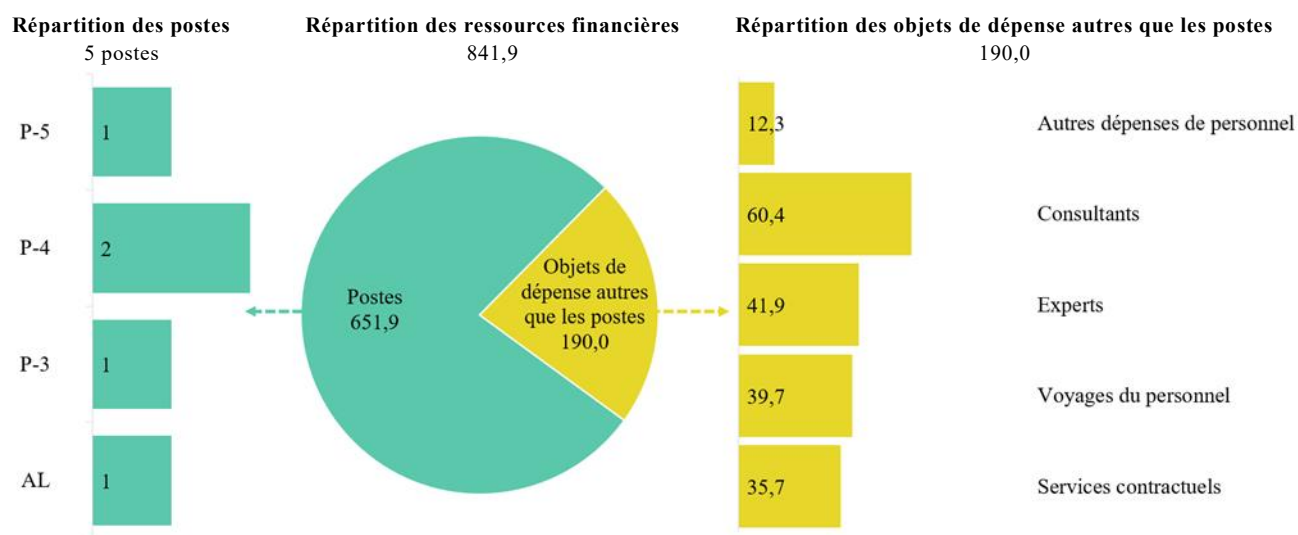
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Poste	690,1	651,9	—	—	—	—	—	651,9
Autres objets de dépense	157,5	190,0	—	—	—	—	—	190,0
Total	847,6	841,9	—	—	—	—	—	841,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	—	—	—	—	—	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	—	—	—	—	—	1
Total		5	—	—	—	—	—	5

Figure 11.XII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Sous-programme 3

Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063

- 11.77 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 323 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 11.19 et la figure 11.XIII.

Tableau 11.19

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

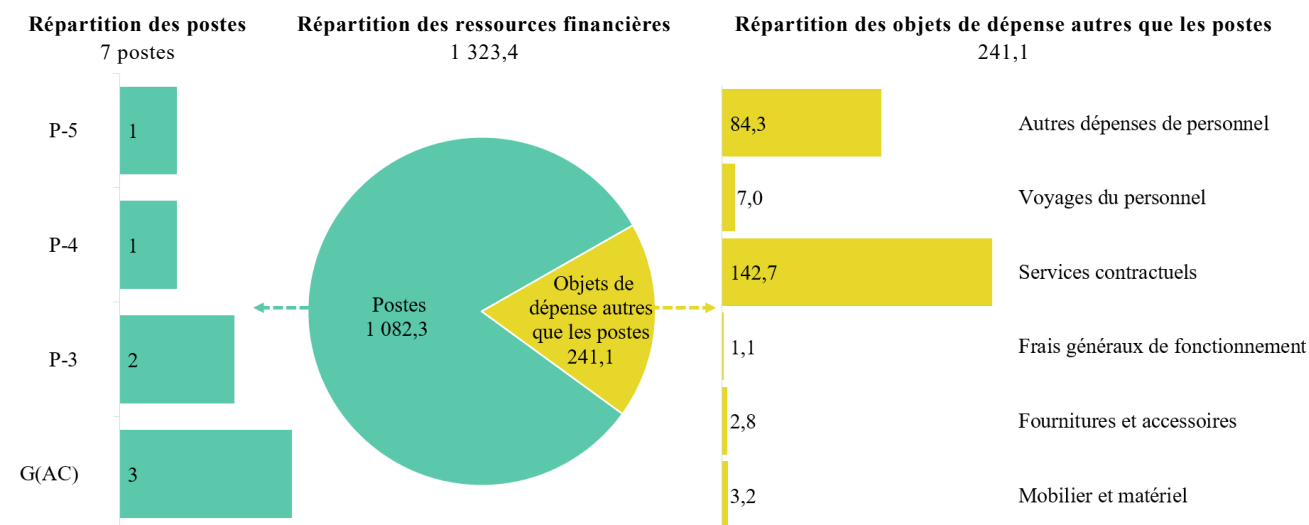
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Poste	1 171,7	1 082,3	—	—	—	—	—	1 082,3
Autres objets de dépense	154,1	241,1	—	—	—	—	—	241,1
Total	1 325,8	1 323,4	—	—	—	—	—	1 323,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	—	—	—	—	—	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	—	—	—	—	—	3
Total		7	—	—	—	—	—	7

Figure 11.XIII

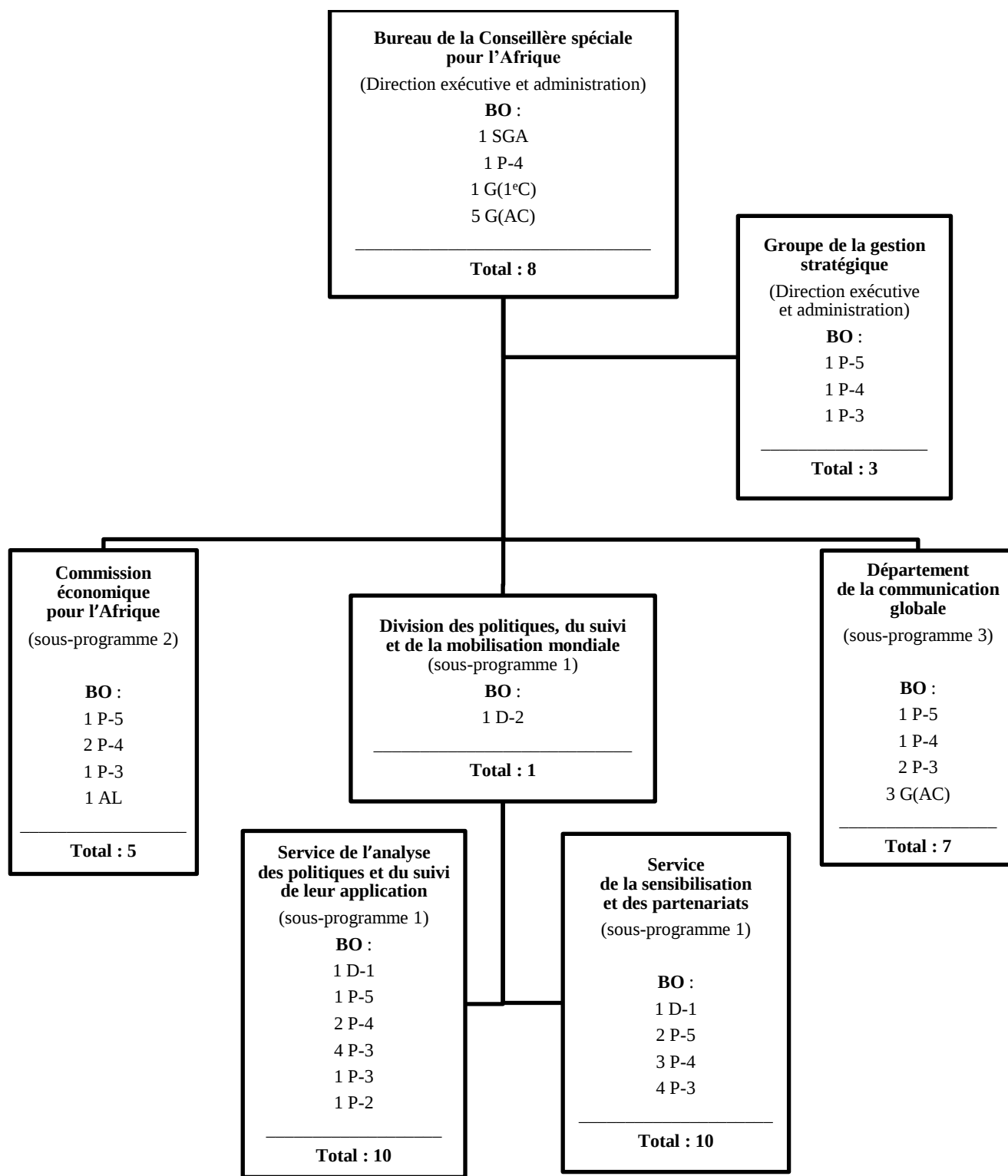
Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2022



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#)

Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale examine la proposition révisée du Secrétaire général, sous réserve de l'approbation des recommandations du Comité du programme et de la coordination, et compte que les incidences de cette proposition révisée, s'il y en a, seront présentées dans le prochain projet de budget-programme (par. IV.42).

Le Comité consultatif compte que le prochain projet de budget contiendra des informations sur l'expérience acquise à la suite de la centralisation du personnel d'appui au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) (voir aussi par. IV.53) (par. IV.58).

Le Comité consultatif espère recevoir de nouvelles informations sur la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources dans le prochain projet de budget (par. IV.68).

Le Comité du programme et de la coordination n'a fait aucune recommandation ayant des incidences sur la proposition révisée, en cours d'application depuis le 1^{er} janvier 2022.

Malgré la courte période qui s'est écoulée depuis la mise en place du nouvel organigramme, la centralisation du personnel d'appui au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) a déjà permis de réorganiser les attributions du personnel d'appui, et donc de couvrir davantage de domaines de travail. En particulier, l'appui à l'exécution des programmes s'est renforcé, de même que l'appui à la mise en place du processus de suivi interne et à l'évaluation interne. De plus, l'appui au personnel s'est amélioré grâce à la centralisation des responsabilités en matière d'appui aux réunions, de programmation et de correspondance. Le Bureau a ainsi pu renforcer sa capacité à assurer le suivi de la correspondance, de la documentation et des engagements et certains fonctionnaires ont pu se spécialiser dans la gestion des réunions, ce qui a été particulièrement utile car cela a permis de généraliser l'utilisation des plateformes virtuelles. Par ailleurs, le personnel de la catégorie des administrateurs, qui, jusqu'à l'application de la réforme, avait consacré une partie de son temps à la rédaction de la correspondance, à l'organisation logistique des réunions et à d'autres tâches administratives, a pu se concentrer sur des tâches techniques et de fond.

La stratégie de mobilisation des ressources a été lancée et vise à obtenir des ressources extrabudgétaires pour compléter le travail du programme dans les six domaines qu'elle a définis. La mobilisation des ressources en 2022 devrait toutefois être inférieure à ce qui avait été prévu en 2021, pour deux raisons : tout d'abord, les retards dans l'exécution des activités extrabudgétaires existantes dus à des problèmes antérieurs à la réforme ont affecté la capacité du programme à mobiliser autant de ressources que prévu au cours de l'année 2022 ;

ensuite, compte tenu de l'impact continu de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), certaines des propositions de projets ont été remaniées, ce qui a affecté les ressources globales mobilisées pour l'exécution des projets. La mobilisation des ressources en 2022 devrait toutefois se traduire par des contributions volontaires plus élevées pour cette année qu'en 2021, avec une nouvelle augmentation en 2023, comme le montre le tableau 11.12 2).
